

PROTOCOLE DE CONVERGENCE

Le présent protocole a pour protagoniste

- d'une part le CIM, comité d'initiative martiniquais, représenté par Joseph VIRASSAMY
- d'autre part l' APC, assemblée des peuples de la Caraïbe, représenté par Camille CHALMERS et Pedro FRANCO

Le présent protocole a pour but de parvenir à aplanir les divergences de conception, de définition, de méthodes et d'objectifs concernant la mise en place d' un événement intéressant notre Région commune, Le FORUM SOCIAL CARIBEEN(FSC).

Prenant acte des efforts réalisés de part et d'autre pour la réalisation de cet événement, mais également des discussions passées visant à rapprocher les points de vue, il pose la tenue d'un FSC unique comme objectif final.

I) Qui sont les protagonistes ?

L'APC est un réseau de mouvements sociaux, d' ONG, d'organisations de la société civile et représentant des forces progressistes altermondialistes de la Grande Caraïbe. L'APC est né en 1994 à la suite d'une réunion du syndicat des travailleurs pétroliers de Trinidad et Tobago Elle est membre du CI du FSM(Conseil international du Forum Social Mondial). Un certain nombre d'organismes membres de l'APC en Martinique sont également membres du CIM.

Le CIM est un collectif ouvert temporaire composé, à cette date, de 55 organismes uniquement issus de la société civile, constitué dans le seul but de proposer pour 2005 le FSC, d'organiser son accueil en Martinique et de susciter un mouvement progressif d'adhésion de la société civile Caribéenne. L'un de ses membres, ATTAC-Martinique est , comme comité local d'ATTAC-France - lequel est « membre fondateur »du FSM - partie d'un réseau international de 100.000 membres repartis sur plus de 60 pays, membre du CI du FSM.

Les deux organismes, **APC y CIM**, déclarent se référer aux principes de la Charte de Porto Alègre et s'y conformer strictement.

II) Que proposent les protagonistes ?

Dans plusieurs textes, dont la proposition rédigée par Camille CHALMERS et que l'on retrouve sur le site du FSM, l'APC propose la tenue en mai 2005 du FSC en Martinique, tentant en cela de répondre à la proposition initiale du CIM (récemment, des organismes membres de l'APC ont proposé de prendre également en compte des offres faites par le Venezuela et Saint Martin, sans toutefois que l'APC se soit prononcée définitivement).

De son côté, le CIM réitère sa proposition initiale d'un FSC en 2005, au regard de l'avancée des travaux préparatoires déjà réalisés et du peu de temps qu'il reste à courir jusqu'à la date de mai 2005.

III) Sur quoi portent les désaccords ?

Ils concernent essentiellement deux points : le rôle du FSM, la manière d'impliquer les populations civiles de la Caraïbe.

a) Le rôle du FSM :

- L'APC considère que le Conseil International du FSM (CI du FSM) a un pouvoir de décision notamment sur la création, la localisation dans le temps et l'espace de tout Forum régional d'une certaine importance. En conséquence de quoi, l'APC considère l'autorisation du CI du FSM comme un important préalable à toute tenue d'un tel Forum, autorisation qui peut être sous-traitée pour le compte du FSM -ou dévolue- aux organismes Caraïbéens membres du CI du FSM (dont en particulier l'APC et ATTAC-Martinique). Elle considère donc inopportun que des organisations membres du CI promeuvent de façon unilatérale des actions tendant à inciter la société civile à créer de façon spontanée un forum sans prendre en compte l'opinion des autres membres ainsi que l'accord sur le projet des sociétés civiles des différents pays. L'APC soutient qu'une bonne démarche est que la société civile des différents pays consultée et réunie puisse aboutir à un consensus pour définir l'architecture complète du FSC, sans que aucun pays ou aucune organisation particulière puisse se prévaloir de cette action.
- De son côté le CIM considère que la société civile est totalement libre de proposer et de monter un forum où et quand elle souhaite le faire, et qu'elle n'a à s'autoriser que d'elle-même. En conséquence de quoi elle considère nulle et non avenue toute décision d'autorisation émanant de quelque organisme que ce soit. Il ajoute qu'une position comme celle de l'APC aboutit à retirer à la société civile le pouvoir au bénéfice de réseaux organisés et d'une superstructure dont la raison d'être affichée est précisément de lui redonner le pouvoir. D'où une contradiction d'avec l'idéal même de l'altermondialisme, et un retour à des pratiques anciennes opposées aux « autres mondes possibles ». Et cela d'autant que les organisations, y compris celles représentées au CI du FSM, sont loin d'être « représentatives » de la pensée desdites sociétés civiles.

b) L'implication de la société civile Caraïbéenne :

Les divergences sur la façon d'impliquer la société civile découlent directement de celles sur le rôle du FSM.

- L'APC privilégie une stratégie d'articulation de la société civile des différents pays caraïbéens en coordination avec le CI du FSM : consultation et réunions en vue d'un consensus entre organisations et société civile des différents pays et enfin une réunion générale où se définit l'architecture finale du FSC, les thématiques, la date, le pays et le comité organisateur. Pour éviter inconvénients et incompréhensions, l'APC considère comme légitime la présence des organisations et des réseaux plus larges membres du CI-FSM mais présents dans la Région.

Le pouvoir décisionnaire reposerait de manière autonome entre les mains des organisations de la société civile des îles et de chaque pays de la région. Les membres du CI ne feraient qu'accompagner, pour une démarche correcte, conforme aux principes de la Charte de Porto Alegre. L'APC considère que définir un format de FSC par une organisation ou un pays et ensuite l'exporter aux autres, n'est pas une recherche de consensus mais une décision unilatérale imposée que les autres n'auraient qu'à accepter, ce qui s'éloigne totalement du principe de la participation populaire.

- Le CIM privilégie la stratégie inverse faisant monter de la base les projets que celle-ci souhaite mettre en œuvre. Il incite donc à la création directe de collectifs nationaux identiques au Comité d'Initiative Martiniquais au sein duquel s'exprime sans intermédiaire la « démocratie participative » de la société civile sur la base d'une proposition initiale. Le risque de confier l'organisation à des structures permanentes aguerries, est d'une part de soumettre la logique du projet à des luttes de pouvoir, d'autre part de faire « à la place » de la société civile, et enfin de dévoyer la manifestation.

De plus le CIM reste attentif à la procédure d'élaboration des décisions testée lors des autres forums, qui est celle de la recherche progressive du consensus sans vote, et qui a donc sa préférence (plus conforme à la culture d'origine communautaire de nos peuples).

IV) Peut-on aboutir à une synthèse des deux positions ?

La proposition de consensus consiste à observer

- Que l'objectif final « un seul Forum en mai 2005 en Martinique » est partagé par les deux protagonistes, (c'est la base pour un possible accord)
- Que l'APC a manifesté : a) qu'elle met au service de la société civile de la Grande Caraïbe l'autorisation qu'elle a obtenue devant le CI du FSM et les nombreux contacts dont elle dispose à travers les réseaux afin d'aboutir à un FSC plein de succès en 2005 ; b) qu'elle incite ces réseaux à prendre une part active à la constitution de Comités Nationaux,
- Que le CIM entend prendre directement contact avec les sociétés civiles nationales à travers la constitution de Comités Locaux Nationaux type CIM,
- Qu'il n'y a pas d'incompatibilité de mise en œuvre (sinon de philosophie) entre les deux stratégies,
- Qu'il y a plutôt complémentarité entre les deux démarches de terrain, la démarche « encadrée descendante » allant à la rencontre de la démarche « de créativité ascendante ».
- Qu'il suffit que chacun tolère que l'autre fasse apport de ce à quoi il tient dans l'acceptation qui lui convient, dans une démarche globale et commune,
- Qu'il s'ensuit une répartition des rôles : l'APC s'occupant d'apporter les participations des réseaux et au surplus la bénédiction du FSM(**autorisation** pour l'un, **bénédictio**n pour l'autre), le CIM s'occupant d'impulser avec des natifs de chaque pays la création des comités d'initiative locaux, avec le cas échéant, la contribution de l'APC et des réseaux, en recherchant les positions de neutralité et d'ouverture nécessaires à la venue du plus grand nombre aux débats impulsés par le FSC,
- Qu'il n'est pas interdit de penser que l'une et l'autre démarche puissent s'épauler et s'enrichir l'une l'autre,

- Que rien n'empêche l'APC de demander à ses adhérents, membres de partis politiques, d'intervenir par le biais d'une autre structure, type association ou collectif, ou à titre individuel. Ceci afin de respecter la charte de Porto Alègre.

Qu'en conséquence :

Moyennant ce partage des rôles et cette tolérance, un appel commun CIM/APC soit lancé aux sociétés civiles de la Caraïbe et à tous les réseaux organisés présents dans la région pour rejoindre la proposition

« LE FSC en MAI 2005 EN MARTINIQUE »

et constituer le Comité International pour le FSC (CI-FSC) dont les fonctions seront notamment :

- 1) La sélection des thématiques développées au cours du Forum
- 2) L'organisation matérielle de la participation des organismes et des associations de chaque pays au Forum
- 3) La diffusion et la promotion au niveau de chaque pays des problématiques du Forum et de ses objectifs
- 4) La promotion et la communication internationale du Forum
- 5) L'animation des mini-forums préparatoires
- 6) Le suivi des projets de coopération issus du FSC.

Le texte de l'appel, proposé par le CIM ou l'APC, sera auparavant approuvé par les deux partenaires.

Le CI-FSC sera constitué de tous les réseaux et de tous les comités locaux, restera une structure ouverte pouvant être rejointe à tout instant par tout organisme respectant la charte de Porto Alègre. Le CI-FSC est considéré comme constitué dès l'adhésion de plus de 2 entités à l'annexe 3 ci-annexée, aucune grand-messe n'étant nécessaire pour constater son existence.

La première réunion du CI-FSC sera organisée dans le pays organisateur, la Martinique, qui en fixera l'ordre du jour après consultation. Les autres réunions seront organisées dans d'autres pays (dits pays d'accueil), l'ordre du jour étant fixé par ce pays d'accueil en concertation avec le pays organisateur. Entre les réunions, le secrétariat et la permanence du CI-FSC seront assurés par le CIM.

Tous les Fonds d'origine martiniquaise destinés au FSC devront être centralisés dans le CIM, sur le compte de l' « association pour le FSC », prévu à cet effet.

Il n'y a pas à légiférer sur le statut du CI-FSC, le soin étant laissé à la pratique de suivre le devenir de toutes les instances qui auront œuvré à la mise en place du premier FSC.

12 juin 2004

Annexe 3

Cadre de travail caribéen

Le FSC 2005 sera le premier forum se situant explicitement dans le cadre de la démarche initiée à Porto Alègre et respectant les « principes de la charte de Porto Alegre », tenu au sein du bassin caribéen.

Nous proposons, pour garantir son succès, de mettre en place un cadre de préparation le plus unitaire possible permettant de rassembler tous les mouvements sociaux, tous les réseaux, associations et organisations se réclamant de la démarche, du projet et de la charte des principes du Forum Social Mondial (FSM) rédigée à Porto Alègre.

Nous devons nous adresser à tous les acteurs sociaux dans la plus grande diversité possible(*).

Afin de construire un cadre de préparation le plus large et représentatif possible, tant au niveau de chaque pays qu'au niveau caribéen, il nous faut associer aussi bien les réseaux continentaux des divers mouvements et acteurs sociaux que les comités d'initiatives locaux, régionaux et nationaux.

Nous proposons de mettre en place un cadre de travail s'efforçant de combiner représentativité, ouverture et efficacité tout en permettant des prises de décisions transparentes et démocratiques : Le comité International pour la préparation du FSC (CI-FSC)

Le rôle du CI-FSC est de prendre les grandes décisions concernant le programme, les thèmes en débat, les intervenantes et intervenants, etc.

Elle doit refléter la diversité des acteurs : diversité des réseaux, des organisations, diversité des représentations par pays, en assurant la présence de femmes dans les délégations.

Le CI-FSC est une structure ouverte, incorporant les entités de la société civile qui le souhaitent. Pour assurer l'efficacité de son travail, une certaine continuité dans la participation est souhaitable.

Des groupes de travail Caribéens seront mis en place par le CI-FSC.

Les frais de participation à ses réunions (voyage, hébergement) sont normalement pris en charge par les réseaux, collectifs ou organisations qui y délèguent des représentant-e-s. Nous proposons aussi la mise en place d'un fond de solidarité pour favoriser la participation des organisations disposant de peu de moyens financiers, notamment des mouvements sociaux des amérindiens, des « démunis »...etc.

Le CI-FSC se réunira trois ou quatre fois d'ici le FSC 2005, en s'efforçant, chaque fois de tenir ces réunions de préparation dans un pays différent.

Dans chaque pays, les différents mouvements s'organisent comme ils l'entendent, mais il est nécessaire que soit représentée au CI-FSC la diversité des réalités existant dans chacun d'entre eux. Pour cela, il semble important d'arriver chaque fois que possible à la création de comités nationaux et/ou régionaux d'initiative. Ces comités seront représentés au CI-FSC.

Le comité d'initiative Martiniquais (CIM) est constitué sur la base de l'appel unitaire (déclaration courte par l'ensemble des organisations Martiniquaises s'inscrivant dans cette démarche). Il reste ouvert afin que les organisations non présentes au démarrage puissent s'associer ultérieurement au processus. Nous devons veiller à ce que tous les types d'acteurs soient contactés.

La création de ce comité doit permettre de créer une dynamique locale, en favorisant le cas échéant, la création de collectifs entre associations ou entre individus isolés désirant participer à ce grand rassemblement.

Le secrétariat d'organisation (SO) martiniquais sera chargé de l'ensemble des tâches de préparation, de coordination (notamment avec les municipalités) et d'organisation matérielle du FSC 2005. Il travaillera sous la responsabilité du CI-FSC et en lien étroit avec le Comité d'Initiative Martiniquais (CIM). Les travaux et les décisions prises par le secrétariat seront disponibles sur le site du FSC.

Sa constitution doit, elle aussi, refléter un équilibre entre les différents acteurs sociaux. Il reste que le critère essentiel pour en faire partie sera la disponibilité de ses membres afin d'assumer les lourdes tâches d'organisation. Le secrétariat pourra s'adjoindre des groupes de travail spécialisés. Il pourrait être composé d'une vingtaine de personnes. Afin d'assurer la continuité dans le travail, chaque organisation pourra nommer un titulaire et 2 remplaçants.

Une association sera mise en place pour le financement du FSC 2005. Son seul rôle sera de recueillir les fonds et de les utiliser conformément aux décisions du CI-FSC et du CIM.

(* Exemple d'acteurs sociaux à qui nous nous adressons :

Assoc. de défense des droits humains
Assoc. de solidarité internationale
Assoc. environnementalistes
Assoc. de quartier
collectifs spontanés de proximité
Collectifs de mobilisation citoyenne engagés au niveau du continent américain
Médias alternatifs
Mouvements de l'immigration et de solidarité avec les migrants
Mouvements citoyens, d'éducation populaire et de développement local
Mouvements de lutte contre toutes les formes d'exclusion
Mouvements paysans
Mouvements philosophiques et culturels
Organisations syndicales
Mouvements pour la paix
Réseaux lesbiens, gays, bis, trans.
Réseaux culturels, artistique et musicaux
Réseaux rasta
Réseaux sportifs
Réseaux de chercheurs universitaires
Réseaux de l'économie solidaire et sociale
Réseaux féministes

Cette liste n'est pas exhaustive, elle devra être complétée.

FICHE D'ENGAGEMENT DANS LE PROCESSUS DU FSC 2005

NOM (organisme, structure, mouvement, association, réseau, collectifs ...)

.....
.....

Adresse :

.....

Tél : **Fax** : **Mèl** :

Représenté par :

NOM : **PRENOM** :

Joignable par :

Tél : **Mèl** :